

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20190624-lmc100000363637-DE

Envoi Préfecture : 08/07/2019 Retour Préfecture : 08/07/2019

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 24 juin 2019

Coopération Internationale : Feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine » 2019-2021

Synthèse

En étendant le champ de compétences des régions françaises, et les dimensions géographiques de plusieurs d'entre elles, le législateur français a souhaité leur donner une dimension et une visibilité européenne et internationale.

La Nouvelle-Aquitaine, région la plus étendue de France, dispose, indiscutablement, d'une telle envergure que sa situation frontalière et maritime, son histoire viennent conforter.

Le cadre législatif européen et national (qui a fait apparaître récemment la notion «d'actions extérieures» des collectivités, terme qui sera repris dans le texte ci-après) favorise également le renforcement de la place européenne et internationale des régions françaises.

La Région Nouvelle-Aquitaine a la conviction qu'aucune des principales politiques relevant de sa compétence ne peut réussir sans considération de la dimension européenne et internationale. Au-delà de ces aspects sectoriels, la Région doit avoir l'ambition d'une politique européenne et internationale volontariste constituée notamment d'un soutien marqué aux acteurs régionaux qui mènent des projets internationaux, d'accords d'échanges avec des entités étrangères (gouvernements locaux notamment), d'une participation active aux réseaux européens et internationaux de collectivités territoriales.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, l'action européenne et internationale apparaît donc comme une composante essentielle de l'intervention régionale. Il importe d'en synthétiser les différents aspects dans un texte unique dont l'objectif doit être aussi de fixer les grandes priorités de cette politique pour les années à venir.

Cette « feuille de route » traite donc de l'ensemble des actions européennes et internationales de la Région, incluant les activités de sa représentation à Bruxelles. Il doit être souligné que les fonds régionaux de la politique de cohésion n'y sont pas évoqués car, s'il s'agit bien de fonds d'origine européenne, ils ont vocation à soutenir des projets locaux et non européens ou internationaux.

Incidence Financière Régionale

Sans incidence financière : la mise en œuvre de ces politiques s'inscrira dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil régional.

Autres Partenaires mobilisés

Les partenaires locaux, collectivités locales, établissements d'enseignements supérieurs et de recherche, CESER, membres du CCRCI (Comité Consultatif Régional pour la Coopération Internationale)... ont été mobilisés et ont participé au travail de réflexion et aux consultations qui ont précédé la réalisation de cette feuille de route.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190624-lmc100000363637-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/07/2019
Retour Préfecture : 08/07/2019

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 24 JUIN 2019

N° délibération : 2019.1005.SP

N° Ordre : 33

Réf. Interne : 221338

C - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

C10 - EUROPE ET INTERNATIONAL

310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie

OBJET : Coopération Internationale : Feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine » 2019-2021

Vu la loi Notre, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1115-1, L.4231.1 et 4231.3,

Vu l'avis du Conseil Économique Sociale et Environnemental Régional,

Vu l'avis de la Commission n° 5 Aménagement du territoire, Santé, Coopération interrégionale, Actions européennes et internationales, Tourisme,

La feuille de route « actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine » vise à renforcer la dimension européenne et internationale des politiques thématiques de la Région et contribuer au positionnement de la Région comme un acteur clé de l'action européenne et internationale sur son territoire et à Bruxelles.

Il s'agit de favoriser le rayonnement européen et international de la région, mais également de lui permettre de contribuer à la construction européenne, à l'aide publique au développement, au rayonnement de la francophonie.

Dans cette perspective, des moyens adaptés devront être mis en place et développés : coordination renforcée des politiques régionales dans leur dimension européenne et internationale ; collaboration avec les autres acteurs du territoire ; développement d'outils adaptés à l'effort européen et international (Coopération décentralisée, coopération territoriale européenne, dispositifs de financement ad hoc, etc).

La présente feuille de route précise les objectifs prioritaires de cette politique et les actions à engager pour la période 2019 à 2021.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'approuver** les objectifs et actions prévus de mise en œuvre de la Feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine » 2019 – 2021.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité



ALAIN ROUSSET

Feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine »
2019-2021

Sommaire

I. LE CONTEXTE : LES RAISONS D'ETRE D'UNE POLITIQUE REGIONALE D' ACTIONS EXTERIEURES	3
1. La Nouvelle-Aquitaine, tournée vers l'Europe et le monde	3
2. Un contexte législatif et institutionnel favorable.....	4
3. La dimension européenne et internationale, composante essentielle des principales politiques régionales	5
II. L'ETAT DES LIEUX : LES ACTIONS EXTERIEURES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE AUJOURD'HUI	6
1. Une politique active de soutien à l'internationalisation des entreprises et pour l'attractivité des investissements étrangers	6
2. Un soutien marqué à la mobilité des différents publics :	9
3. Une implication forte dans le suivi et la mise en œuvre des politiques européennes	10
4. Une politique de coopération européenne et internationale multiforme	11
5. Une implication renforcée en faveur du développement de la francophonie	15
6. Une implication constante dans les réseaux et associations de défense des intérêts des collectivités locales et des territoires au niveau européen et international.....	16
7. Un fort engagement aux côtés des acteurs de la solidarité internationale	16
8. Un appui continu aux acteurs régionaux « têtes de réseaux »	17
III. OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES	20
OBJECTIF 1 – Conforter la présence de la Nouvelle-Aquitaine sur la scène européenne et internationale : vers une diplomatie territoriale renforcée.....	21
OBJECTIF 2 – Soutenir les acteurs néo-aquitains porteurs de projets européens et internationaux	26
Objectif 3 « Transversal » : Assurer une plus grande concertation et une meilleure coordination autour des politiques conduites et des stratégies d'actions	29

Feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine »
2019-2021

Les évolutions récentes de la législation française ont doté les Régions de compétences renforcées et de territoires étendus qui leur donnent une dimension et une visibilité européenne et internationale élargies. La Nouvelle-Aquitaine, grâce non seulement à son étendue géographique (la plus vaste de France ; 5^{ème} région la plus vaste de l'Union européenne) mais aussi à sa situation frontalière et maritime, à son histoire et à une tradition reconnue d'ouverture au monde figure sans conteste parmi les régions les plus représentatives de cette nouvelle envergure.

Dans ce contexte, il est admis qu'aucune des principales politiques relevant de la compétence régionale ne peut réussir sans la prise en considération de la dimension européenne et internationale. Au-delà de cette « internationalisation » des politiques sectorielles, une région telle que la Nouvelle-Aquitaine doit avoir l'ambition d'une démarche « volontariste » qui renforce sa place sur la scène européenne et internationale au travers notamment d'échanges avec des entités locales étrangères, de participation active aux réseaux européens et internationaux de collectivités territoriales, de représentation permanente auprès des institutions européennes, de suivi et d'implication dans la mise en œuvre locale des politiques européennes. Plus généralement, il s'agit de soutenir les acteurs du territoire qui mènent des projets d'envergure européenne ou internationale et de sensibiliser la population néo-aquitaine à la dimension européenne et internationale.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, l'action européenne et internationale apparaît donc comme une composante essentielle de l'intervention régionale. Il importe d'en synthétiser les différents aspects dans un texte unique dont l'objectif doit être aussi de fixer les grandes priorités de cette politique pour les années à venir.

Cette « feuille de route » traitera donc de l'ensemble des actions européennes et internationales de la Région, incluant les activités de sa représentation à Bruxelles. Il doit être souligné que les fonds régionaux de la politique de cohésion n'y seront pas évoqués car, s'il s'agit bien de fonds d'origine européenne, ils ont vocation à soutenir des projets locaux et non européens ou internationaux. Il convient cependant de rappeler que la Région exerce l'autorité de gestion de ces Fonds européens depuis janvier 2014, et qu'elle gère à ce titre 2,5 milliards d'euros de crédits pour la période 2014-2020.

I. LE CONTEXTE : LES RAISONS D'ETRE D'UNE POLITIQUE REGIONALE D' ACTIONS EXTERIEURES

1. La Nouvelle-Aquitaine, tournée vers l'Europe et le monde

La région Nouvelle-Aquitaine présente plusieurs caractéristiques qui témoignent de son envergure européenne et internationale :

- Dimension « Européenne » de la région, l'une parmi les plus étendues d'Europe (84 000 km², taille équivalente à celle de l'Autriche, population aussi nombreuse que celle du Danemark et un PIB situé entre ceux de la Hongrie et de la Roumanie) ;
- Région frontalière (frontières communes avec les régions espagnoles d'Euskadi, Navarre et Aragon) et région atlantique (720 km de littoral, 4 ports maritimes) ; proximité de l'espace Méditerranée-Maghreb;
- Histoire régionale riche d'échanges importants, notamment avec l'Afrique, ou avec le continent américain, en particulier le Québec. Patrimoine, traditions et productions (9 sites ou monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ; Bordeaux et Cognac, fleurons de la viticulture mondiale...) de notoriété internationale.
- Des échanges économiques européens et internationaux essentiels au développement régional :

. 1^{ère} région agricole d'Europe en termes de valeur produite (chiffre d'affaires) avec 11 milliards d'euros ;

. 3^{ème} région de France pour l'activité économique (163 milliards d'euros de PIB en valeur et 2,4 millions d'emplois) : filières d'excellence, 11 pôles de compétitivité ;

. 5^{ème} région française en termes d'excédent commercial (plus de 2 milliards d'euros). Les 9 553 entreprises exportatrices de la Nouvelle-Aquitaine dont 1 406 sont des primo exportateurs (14,7%) ont réalisé 23,4 milliards d'euros d'exportations en 2018. Les exportations sont d'une grande importance dans le développement de l'économie (représentant plus de 20 milliards d'euros), notamment pour des secteurs tels que ceux de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, mais également l'aéronautique, le tourisme, etc. ;

. Attractivité des investissements internationaux en hausse (27% des projets implantés en 2016, pour 25% des emplois).

2. Un contexte législatif et institutionnel favorable

La capacité d'intervention des collectivités territoriales à l'échelle européenne et internationale est de plus en plus reconnue par **la législation française** : des lois de décentralisation de 1982 jusqu'à la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et à la solidarité internationale du 7 juillet 2014 (Loi « Canfin »), en passant par les lois « Administration territoriale de la République – ATR» de 1992 et « Thiollière » de 2007, l'action internationale est devenue progressivement une compétence à part entière des collectivités territoriales (voir également livre Blanc « Diplomatie et territoires » - Ministère français des affaires étrangères – 2016). Le projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale en débat au début de l'année 2019 devrait conforter ces évolutions.

Dans le même mouvement, les lois de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » («MAPTAM») du 27 janvier 2014 et « portant nouvelle organisation territoriale de la République » («NOTRe») du 7 août 2015, sont venues renforcer les Régions et les métropoles dans leur capacité de projection à l'international. Devenue chef de file en matière économique, la Région a désormais un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de ses politiques en matière d'attractivité, d'appui à l'internationalisation des acteurs locaux et de rayonnement à l'étranger. Enfin, la Région s'est également vu déléguer au titre de la loi MAPTAM, la gestion des fonds européens.

Dans le même temps, une place de plus en plus importante a été donnée aux collectivités locales dans **les orientations de l'Union européenne** à l'international (communications « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement - 2011 » ; « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement - 2013 »). Le « Nouveau consensus européen pour le développement » signé en 2017 préconise également une approche globale des questions de développement incluant des domaines relevant de la compétence des gouvernements locaux et élargit le cercle des parties prenantes aux politiques de développement.

Enfin, **au niveau international**, de la déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra (2005) à l'Agenda 2030 qui fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les trois composantes du développement durable (environnement, social et économie), des changements importants ont été apportés aux pratiques de la coopération internationale et de l'aide au développement. Ainsi, nombre des ODD sont-ils (en tout ou partie) du ressort des politiques locales dans de nombreux pays dont la France (éducation, santé, environnement, égalité des chances, croissance économique, industrie-innovation-infrastructures, etc.).

Les accords de Paris sur le climat de 2015 eux-mêmes mobilisent les forces des gouvernements locaux. Enfin, les accords commerciaux internationaux conclus dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne sont pas sans influence sur la conduite des politiques locales vis-à-vis du monde économique.

3. La dimension européenne et internationale, composante essentielle des principales politiques régionales

- Economie- entreprises : l'internationalisation apparaît comme une dimension indispensable de la croissance régionale des filières et écosystèmes et figure en tant que telle dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ; tandis que les pôles de compétitivité, pour rester labellisés, doivent désormais mettre en place une stratégie européenne et internationale visant notamment à leur ouvrir l'accès à des financements plus importants ;
- Formation, Education, Jeunesse : la mobilité internationale des étudiants, lycéens, apprentis, porteurs de projets « jeunesse », fait partie intégrante des parcours de formation ; les lycées agricoles en particulier ont parmi leurs missions de participer à des actions de coopération internationale ;
- Enseignement supérieur et recherche : la mobilité des enseignants, chercheurs, étudiants, la dimension internationale de la recherche sont gages de qualité des cursus et des projets ;
- Culture : la diffusion internationale des œuvres, la mobilité (résidences) des artistes sont indispensables au développement de la création ;
- Environnement, énergie, climat : les orientations politiques européennes (UE) et internationales (Cop 21,...) s'imposent aux politiques régionales ;
- Aménagement du territoire : la dimension européenne et internationale, est incontournable pour ce qui concerne notamment les transports et le tourisme.

L'ensemble de ces politiques bénéficie d'ailleurs du soutien financier de l'Union européenne au titre de la politique de cohésion (fonds régionaux, et coopération territoriale) et des politiques sectorielles (programmes Erasmus, Horizon Europe, Life, Europe Créative, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, etc.). Dans le domaine particulier de la recherche, il doit être souligné la volonté nationale et régionale de renforcer la participation française aux programmes cadres de l'Union européenne.

L'ensemble de ces éléments de contexte plaident en faveur du renforcement de la politique d'actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine. A ceux-ci, il faut ajouter la tradition d'une dynamique forte des acteurs locaux qui initient (dans des domaines aussi variés que l'économie, la recherche, l'éducation et la formation, la culture, l'aide au développement, etc.) des projets de dimension européenne et internationale nombreux.

II. L'ÉTAT DES LIEUX : LES ACTIONS EXTERIEURES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE AUJOURD'HUI

L'activité européenne et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine se lit dans un certain nombre de ses politiques sectorielles, notamment sa politique de soutien à l'internationalisation des entreprises, ou bien celle de soutien à la mobilité de différents publics. Mais la Région s'est dotée également d'une politique d'actions extérieures comprenant : coopérations décentralisées, présence et lobbying à Bruxelles, suivi et mise en œuvre des politiques européennes, participation aux activités de réseaux et associations de collectivités de dimension internationale, action en faveur de la francophonie.

1. Une politique active de soutien à l'internationalisation des entreprises et pour l'attractivité des investissements étrangers

La Région et ses partenaires de l'international partagent les orientations stratégiques fixées par le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en décembre 2016 :

- ✓ faire progresser le nombre de PME/ETI exportatrices en Nouvelle-Aquitaine, et augmenter durablement leur chiffre d'affaires à l'international ;
- ✓ renforcer l'ouverture à l'international des écosystèmes régionaux et soutenir la structuration des filières régionales prioritaires dans leur développement à l'international ;
- ✓ renforcer l'attractivité et le rayonnement à l'international de la région et augmenter le nombre de projets d'investissements dans tous ses territoires ;
- ✓ rendre l'action publique, lisible, efficace et efficiente pour les entreprises exportatrices de la région.

Des services dédiés à l'accompagnement des entreprises régionales à l'international sont mis en œuvre dans une logique de parcours de l'export. A chaque étape de son internationalisation, l'entreprise se voit proposer des outils d'accompagnement adaptés à ses besoins.

- Accompagnement individuel des entreprises à l'international :

- ✓ Un guichet unique en région :

En 2018, la réforme du commerce extérieur avec la naissance de Team France Export vise à créer un nouveau dispositif national d'accompagnement à l'export par l'optimisation des moyens de Business France et la mutualisation de moyens entre Business France et les CCI. Dans ce cadre, les Régions sont chargées du déploiement d'un guichet unique régional connecté au réseau à l'étranger. La Région Nouvelle-Aquitaine pilote la « Team Export » (Business France + CCI) dans l'objectif de mettre en place un service d'accompagnement mutualisé différencié en fonction

de la typologie des entreprises et des filières avec un nouvel effort porté à destination des entreprises non encore exportatrices.

- ✓ Des outils d'aide au développement international :
- « Pass international » aide les entreprises de Nouvelle-Aquitaine, réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires à l'export ou ne présentant pas de stratégie clairement définie à l'international, dans leur première approche des marchés étrangers en les encourageant à structurer leur démarche export,
- Cap international aide les entreprises de Nouvelle-Aquitaine présentant une stratégie de développement à l'international et les entreprises ayant bénéficié de l'aide Pass'Export à consolider leurs marchés, se réorienter ou approcher de nouveaux marchés,
- Talent export aide les entreprises de Nouvelle-Aquitaine à recourir à des compétences et prestataires externes pour se structurer et optimiser l'organisation de leur service export-international,

En 2018, **544 entreprises** ont été individuellement sensibilisées à l'export (en **progression de 43% par rapport à 2017**). 121 diagnostics export ont été réalisés. Tous partenaires confondus, ce sont **1658 entreprises distinctes qui ont été accompagnées individuellement à l'export**.

- Les « Boosters » permettent d'accélérer l'implantation des entreprises régionales à l'étranger. Ils offrent à ces dernières une gamme complète services à l'implantation.

Plus de 2 000 entreprises contactées.
En 2018 : **276 entreprises sensibilisées par les Boosters** qui ont émis **64 offres d'accompagnement.**
10 entreprises accompagnées.

de

- ✓ Mise en place d'un événement export biennuel appelé World connections et rassemblant les entreprises régionales et les bureaux de Team France Export à l'étranger.

Les World Connections ont **accueilli**, lors de l'édition 2018, **625 participants** dont **438 entreprises. 714 rendez-vous qualifiés** par **36 experts** représentant une **trentaine de pays** dans le monde ont été organisés.

- Internationalisation des filières et des écosystèmes :

A l'image du parcours export pour les entreprises, la Région a structuré un parcours d'accompagnement à l'internationalisation des écosystèmes appelé « Accompagnement

Stratégie Internationale Régionale des Ecosystèmes

Nouvelle-Aquitaine (SIRENA) » et coordonne à ce titre les partenaires de l'international. Afin d'inciter les écosystèmes à s'inscrire dans une stratégie de

A travers **16 projets** déposés dont **8 retenus** pour un **budget de 888 230 €** en 2017-2018, la Région, avec le dispositif Sirena, agit sur **quatre leviers** :

- ✓ L'internationalisation de l'écosystème lui-même ;
- ✓ L'internationalisation des entreprises ;
- ✓ L'attractivité de l'écosystème et du territoire ;
- ✓ L'animation de la dynamique d'internationalisation et d'attractivité

développement à l'international sur la durée, et les aider à déployer un plan d'action international, les partenaires que sont Team France Export Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Développement Innovation Nouvelle Aquitaine, le réseau Europe Entreprise Network, l'agence régionale Interco, la représentation permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine auprès des institutions européennes à Bruxelles et la plateforme Via Inno mettent en œuvre des services dédiés à l'accompagnement des écosystèmes.

- Accompagnement à l'implantation en région, d'activités exogènes :

L'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADINA) est missionnée par la Région pour favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, avec comme priorité les 11 filières régionales définies dans le SRDEII.

Pour cela, le service « Invest in Nouvelle-Aquitaine » déploie un dispositif complet d'actions de promotion et de prospection décrit dans le Plan Régional d'Attractivité (PRA) défini annuellement :

- o Prospection mutualisée d'entreprises françaises et étrangères ciblées
- o Accompagnement des projets d'implantation
- o Correspondant en région de Business France Invest
- o Publication de l'observatoire de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine

Au total, 200 projets de création pour un potentiel de 4300 emplois ont été détectés par ADINA en 2018. Ils ont abouti à l'implantation de **41 projets représentant 873 emplois**. Parmi les implantations remarquées en 2018 : **Deezer** (leader du streaming musical, 40 emplois) à Bordeaux et **Forsee Power** (système de batterie intelligents, 300 emplois) à Chasseneuil du Poitou qui a bénéficié d'un engagement de la Région à hauteur de 1 964 200 €

L'ADINA joue le rôle de correspondant Invest de l'Agence Business France et à ce titre, assure la coordination de l'ensemble des partenaires locaux en vue de positionner au mieux la Région Nouvelle-Aquitaine et ses territoires parmi les régions concurrentes en France et à l'étranger.

- Soutien, accompagnement renforcé pour les opérateurs du secteur agricole et agro-alimentaire grâce à l'action des agences de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA) et Interco.
- Dans le secteur du tourisme : le Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels impliqués dans le développement du tourisme en Nouvelle-Aquitaine a vocation à développer des outils propres qui doivent permettre à la Nouvelle-Aquitaine de devenir (notamment pour un public étranger) la première destination touristique durable de France en s'appuyant notamment sur les actions du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine (CRTNA).

2. Un soutien marqué à la mobilité des différents publics :

Au travers du règlement adopté par la commission permanente des 18-19 décembre 2017, un dispositif global d'accompagnement des projets de mobilité des jeunes en cours de formation (publics infra-bac et post-bac), et de ceux à la recherche d'emploi ou porteurs de projets d'engagement citoyen a été mis en place. La région soutient ainsi fortement l'action de tous les organismes (lycées, universités, associations, établissements culturels, structures d'éducation populaire) qui agissent dans ce domaine.

La mobilité européenne et internationale contribue en effet à l'objectif de la Région de créer les conditions d'un parcours de réussite pour amener chaque jeune, dès sa sortie du collège, vers un emploi stable et durable et vers la construction de son identité de citoyen.

En 2018 : nombre de bénéficiaires néo-aquitains d'une mobilité en Europe ou à l'international ayant reçu une aide de la Région	
Lycéens	1299
Étudiants	5889
Apprentis	732
Stagiaires Formation Professionnelle	187
Jeune chercheurs / co-tutelle thèse	7
TOTAL	8114

- Dans le domaine de l'enseignement initial général et professionnel (lycées, apprentissage) : accompagnement continu des projets d'échange avec des établissements partenaires étrangers ;
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur (dispositions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation - SRESRI) : accompagnement continu des projets d'échange d'enseignants et de chercheurs ainsi que des projets de recherche internationaux ; soutien à la mobilité des étudiants ; soutien à la mobilité entrante des enseignants et chercheurs étrangers ;
- Dans le domaine culturel : accompagnement des échanges d'artistes et des projets d'expositions internationaux grâce en particulier à l'action des agences régionales telles que ALCA (Agence Livre Cinéma Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine) et à la convention conclue avec l'Institut Français ;

- Un soutien est également accordé à la mobilité dite « informelle » visant à encourager les projets d'échanges citoyens de dimension européenne et internationale ;
- La cohérence entre les actions en faveur de la mobilité portées par la région et celles conduites pas d'autres acteurs (Etat, autres collectivités, universités, etc.) est assurée grâce au COmité Régional de la MOBilité (COREMOB) doté d'un plan d'action pluriannuel et d'une plateforme régionale d'information sur la mobilité « SO Mobilité ».

3. Une implication forte dans le suivi et la mise en œuvre des politiques européennes

La Région exerce une mission d'interface entre les instances européennes et nationales responsables de ces politiques et la population de son territoire :

- Représentation permanente auprès des institutions européennes dont la mission est de défendre les intérêts du territoire et mettre en place des stratégies d'influence, d'informer la Région et ses partenaires des activités des institutions européennes (veille législative), de soutenir les acteurs régionaux pour accéder aux financements européens et, plus globalement, d'établir une passerelle entre les institutions européennes et la Nouvelle-Aquitaine. Enfin, la Représentation suit et s'engage dans les travaux du Comité européen des régions afin de promouvoir à Bruxelles les positions de la Nouvelle-Aquitaine dans le processus décisionnel européen ;
- Rôle stratégique de la région dans la mise en œuvre et le suivi au plan local des politiques européennes :

En 2018 :

- 294 demandes traitées
- 80 délégations accueillies
- plus de 4000 abonnés à la lettre d'information mensuelle

. Politique de cohésion : autorité de gestion des Fonds Structurels et d'Investissement (FESI) représentant près de 2,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020 et implication forte (animation, instruction des dossiers émanant du territoire régional, conseil et appui technique aux porteurs de projets , cofinancement, participation aux instances nationales de suivi) dans la mise en œuvre des différents programmes de la coopération territoriale Européenne (INTERREG) intéressant la Nouvelle-Aquitaine : Programme de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre ;

Entre 2014 et 2018 : **146 projets** comportant un opérateur néo-aquitain ont été financés dans le cadre des programmes INTERREG dans les domaines de la Recherche/Innovation, de la protection de l'environnement, du développement économique et de l'inclusion sociale.

Programmes transnationaux « Espace Atlantique » et « Sud-Ouest Européen », Programme Interrégional) ;

. Politiques sectorielles : accompagnement de la mise en œuvre sur le territoire régional de politiques intéressant l'éducation –Erasmus-, les transports -Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe-, l'environnement - LIFE-, etc.

4. Une politique de coopération européenne et internationale multiforme

La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une politique de coopération active qui lui permet de mener des projets durables avec de nombreuses entités partenaires en Europe et dans le monde, et cela dans des domaines très variés. La coopération dite « décentralisée » a pour vocation d'associer des entités de gouvernance locale dans un but d'échanges mutuels impliquant des opérateurs des territoires concernés. Les raisons du choix des partenariats de la Région Nouvelle-Aquitaine sont multiples : proximité géographique (coopération transfrontalière, Allemagne, Italie,...), présence locale d'une diaspora des pays concerné et/ou présence dans la région partenaire d'acteurs régionaux (associations, universités, collectivités, ...), francophonie ou pratique étendue de la langue française (Québec, Afrique) ; cohérence avec les priorités de la politique étrangère de la France (Afrique de l'Ouest, Madagascar, Vietnam,...).

La coopération prend également d'autres formes que le seul échange bilatéral dans le cadre de la coopération transfrontalière (Eurorégion, Communauté de Travail des Pyrénées).

Coopération transfrontalière

- Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi - Navarre qui permet une coopération intégrée entre les 3 régions la composant (dans les domaines des transports, de la formation, notamment) et le financement mutuel de projets portés par des acteurs transfrontaliers.

L'Eurorégion représente la forme la plus intégrée de coopération avec des régions européennes en raison à la fois de son statut particulier de Groupement

Européen de Coopération territoriale (GECT) et de l'envergure des actions conduites dans ce cadre : plan stratégique ; appui aux partenariats stratégiques entre opérateurs de part et d'autre de la frontière ; appel à

Le projet TRANSFERMUGA, qui permet d'améliorer l'information des voyageurs et l'intermodalité de part et d'autre de la frontière basque constitue une action phare de cette coopération, au même titre que le projet ESKOLA FUTURA qui vise à répondre au besoin de formation des enseignants en langue basque en Nouvelle-Aquitaine

projets transfrontaliers ; mise en œuvre directe de projets européens dans les domaines des transports, de l'emploi et des langues régionales...

- Coopération bilatérale avec la Communauté autonome d'Aragon qui porte notamment sur les thèmes du développement économique local et des transports (réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Saragosse déjà engagée);
- Implication forte dans la mise en œuvre du Programme Opérationnel européen de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre (POCTEFA) ;
- Participation active aux travaux de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) réunissant les régions Espagnoles et Françaises frontalières ainsi qu'une représentation de la principauté d'Andorre), notamment pour ce qui concerne son rôle d'autorité de gestion du programme européen de coopération POCTEFA et des actions conduites sur le thème du changement climatique et de ses impacts pour l'espace des Pyrénées (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique – OPCC).

Entre 2014 et 2019 : le POCTEFA a financé 71 projets avec des partenaires de Nouvelle-Aquitaine ce qui représente un soutien de 23,3 Millions d'€ de FEDER.

Coopérations décentralisées européennes

Coopérations continues avec plusieurs entités territoriales de l'Union européenne : Land de Hesse et Bezirk de Moyenne-Franconie en Allemagne, Région Emilie-Romagne en Italie, Département de Galati en Roumanie. Ces coopérations qui témoignent du fort ancrage européen de la Région Nouvelle-Aquitaine associent de nombreux opérateurs dans différents domaines (culture, éducation, formation, enseignement supérieur et recherche, jeunesse, économie, santé).

La coopération entre la Nouvelle-Aquitaine, l'Emilie-Romagne et la Hesse est par ailleurs renforcée grâce à la réunion de leurs représentations communes à une même adresse à Bruxelles et aux initiatives qu'elles mènent en commun.

L'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV) a développé depuis 2010 un partenariat étroit avec la Hochschule Geisenheim University (HGU) - Land de Hesse - visant à renforcer les synergies scientifiques autour de la vigne et du vin. Ce partenariat porte en particulier sur l'adaptation au changement climatique.

Une section franco-allemande du baccalauréat professionnel « aéronautique » a été mise en place depuis 2013 entre l'Aérocampus et des partenaires du Land de Hesse (près de 45 élèves inscrits chaque année).

Coopérations décentralisées internationales

- Coopérations avec des entités territoriales du « sud » principalement en Afrique (Fatick-Diourbel au Sénégal ; Plateau central au Burkina-Faso ; Itasy à Madagascar ; Souss-Massa au Maroc) mais aussi au Vietnam (Lao-Cai et Hué), en Haïti (département du Nord) en vue de renforcer la gouvernance locale et d'accompagner le développement territorial (développement économique global, agriculture, formation, environnement et climat, tourisme, etc.) ;

Des résultats importants par exemple, dans les domaines de :

La sécurité alimentaire, développement des pratiques agro-écologiques et actions pour la création d'activités et d'emplois

- **Burkina Faso : Région du Plateau Central (2010/2018)**
 - 7 400 agriculteurs et 3200 habitants formés aux techniques agro-écologiques
 - 6 fermes pédagogiques
 - 12 600 plants d'arbres d'essence locale mis en terre
 - 555 bénéficiaires de formations et d'accompagnement à l'entrepreneuriat
 - 3 200 habitants formés aux problématiques au développement durable
- **Madagascar : Région d'Itasy (2008/2018)**
 - 5 200 paysans formés aux techniques agro-écologiques
 - 330 maîtres-exploitants pour la diffusion des techniques
 - 450 ha de pisciculture et riziculture créés
 - 70 groupements d'artisans soutenus avec l'aide de 2 artisans de Nouvelle-Aquitaine
 - 2 circuits touristiques valorisés
- **Sénégal : régions de Diourbel et Fatick (2016/2018)**
 - 460 maraichers bénéficiaires d'appuis directs en petits matériels d'exploitation et formés aux techniques agro-écologiques.
 - 1 800 éleveurs caprins accompagnés
 - Création de 3 fromageries, d'une association faitière d'éleveurs, d'un Centre d'impulsion et de modernisation des élevages caprins dans la région de Fatick (CIMEL).
 - 34 producteurs et 70 revendeurs de foyers améliorés accompagnés sur Fatick. Plus de 54 797 foyers produits et plus de 138 862 tonnes de bois économisés
- **Vietnam : Province de Lao Cai : (2017/2019)**
 - 252 exploitations agricoles appuyées dans 8 villages
 - 311 activités de productions agricoles soutenues dans ces exploitations

L'accès à l'eau et à l'assainissement

- **Burkina Faso : Région du Plateau Central (2016-2018)** : construction d'un château d'eau à pompage solaire, 7 bornes-fontaines et 12 forages, réhabilitation de 38 forages, construction de latrines publiques et privées pour un total de 24 420 bénéficiaires
- **Sénégal : Département de Bambey (2015)** : construction de 2 châteaux d'eau de 100 m³ avec équipements d'exhaure améliorant l'accès à l'eau potable et productive pour environ 5 000 personnes.
- **Madagascar (2014-2016)** : 24 ouvrages d'eau et assainissements (puits, adduction d'eau, latrines, etc.) réalisés dans 15 communes améliorant les conditions de vie de près 24 000 personnes.

- Coopération avec le Québec dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, de l'éducation, de l'économie, de la culture et de la jeunesse avec pour enjeu majeur la promotion de la francophonie ;

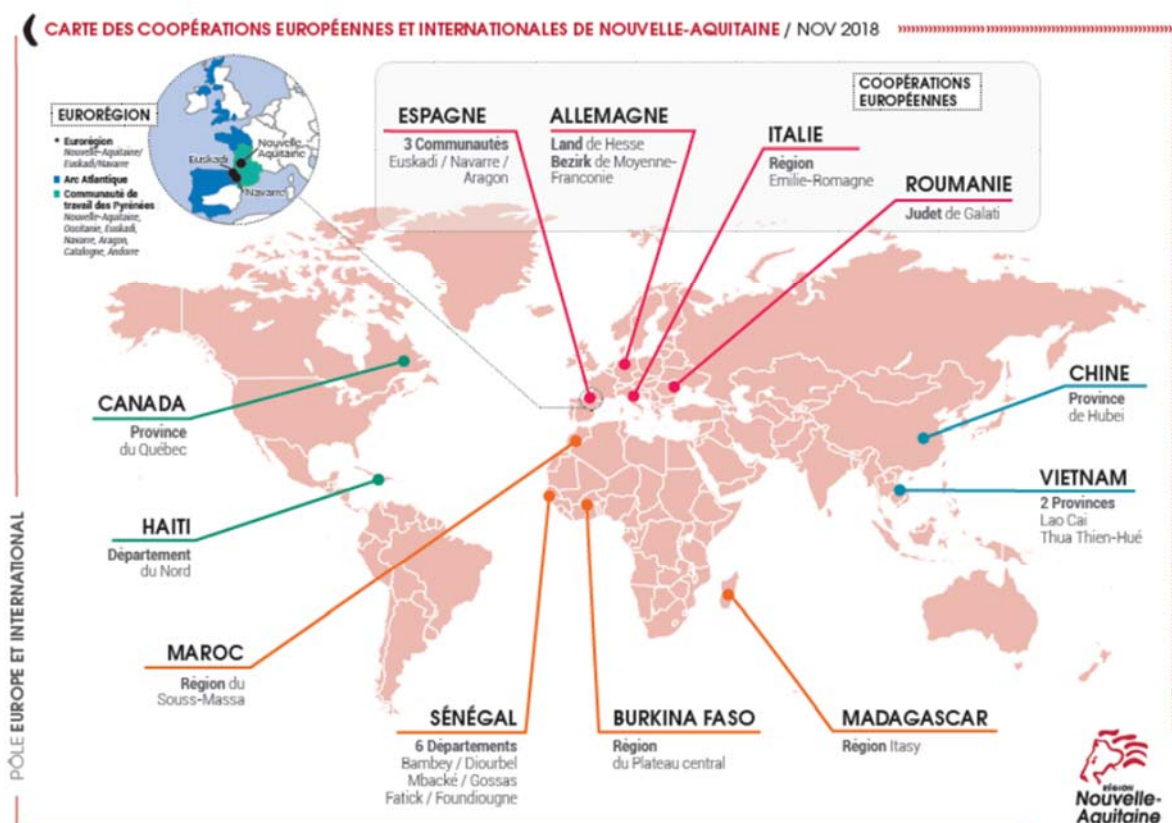
Batteries du futur : création à l'initiative d'opérateurs néo-aquitains et québécois d'un laboratoire à Lacq dans le secteur du stockage de l'énergie pour le développement de matériaux de nouvelle génération en vue de la fabrication de batteries lithium tout solide.

2 réseaux de recherche : Aquitaine Québec Eau et Aquitaine Québec Forêt-Bois: réseaux d'expertises, de recherche, de mobilité étudiante, de développement de programmes bi-diplômants

3 Laboratoires internationaux associés (LIA) :

- le LUMAQ / LUmière Matière Aquitaine Québec dont l'objectif est de mettre en place un programme de recherche ambitieux en photonique et sciences des matériaux,
- « OptiNutriBrain » référence mondiale dans le domaine de la nutrition et de la santé du cerveau,
- le Laboratoire international franco-québécois de recherche en combinatoire (LIRCO), dont les travaux ont des applications en bio-informatique et visualisation d'information.

- Coopération avec la province du Hubei en Chine à des fins principalement de développement des échanges économiques (agro-alimentaire, laser, construction durable...), et universitaires (santé, ...).



5. Une implication renforcée en faveur du développement de la francophonie

Développer la francophonie c'est aussi favoriser le plurilinguisme, l'ouverture au Monde et le partage de valeurs.

Avec la Province de Lao Cai (Vietnam) : apprentissage du Français Langue Etrangère depuis 2013

- Création d'un centre de Formation au Français Langue Etrangère (FLE) : 501 inscrits aux cours de FLE
- Formation d'enseignants vietnamiens au FLE et au Français sur Objectifs Spécifiques Tourisme (FOS)
- Ouverture du seul centre de passation du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) au Nord Vietnam pour un public de professionnels du tourisme et de jeunes en recherche d'emplois souvent issus de minorités ethniques

Avec le Land de Hesse : apprentissage de l'allemand et du français

- Soutien au programme pédagogique « mobiklasse.de / FranceMobil » : promotion de la langue et de la culture du pays partenaire à travers la visite d'un animateur ou d'une animatrice dans des classes de lycées et collèges généraux et professionnels, ainsi que d'écoles primaires.
- Développement des cursus bilingues dits « AbiBac » (préparation simultanée à l'obtention des baccalauréats allemand *Abitur* et français) avec les lycées de Nouvelle-Aquitaine et de Hesse.

Plusieurs actions visant principalement à mettre en réseau les acteurs ont été initiées :

- Accompagnement des nombreux acteurs locaux porteurs de projets dans les domaines culturel, universitaire et de formation, du développement local ;
- Développement de partenariats culturels dans le cadre de la convention conclue avec l'Institut Français ;
- Soutien des événements de dimension internationale organisés en région ;
- Etat des lieux des acteurs de la francophonie en région Nouvelle-Aquitaine : depuis janvier 2018, la Région a mobilisé les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et socio-économiques dans le cadre de deux démarches complémentaires pour initier cet état des lieux dans les champs culturels et artistiques¹, ainsi que dans celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Une concertation avec ces acteurs de la Francophonie a été développée pour intensifier les échanges entre eux et développer de nouvelles initiatives ;

¹

Cartographie des acteurs culturels de la francophonie en Nouvelle-Aquitaine (mai 2018 - UBIC (Universités Bordeaux Inter-Culture) et Région Nouvelle-Aquitaine)

- Coopérations avec des régions francophones (voir 4) et contribution aux travaux de l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF) (voir 6).

6. Une implication constante dans les réseaux et associations de défense des intérêts des collectivités locales et des territoires au niveau européen et international

La Région participe aux activités de plusieurs structures, en particulier :

- Des réseaux et associations de dimension européenne ayant vocation à défendre les intérêts de type :
 - . Géographique afin de promouvoir une politique européenne équilibrée entre tous les territoires de l'Union européenne comme la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes et sa Commission Arc Atlantique sur les sujets de la périphéricité et la maritimité (notamment pour ce qui a trait au renforcement de l'économie bleue) ;
 - . Sectoriels : Assemblée des Régions Européennes Fruitières, Légumières et Horticoles (AREFLH), Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO) dans le domaine agro-alimentaire et de la promotion des produits de qualité ; ERRIN (European Regions Research and Innovation Network) dans celui de la recherche et l'innovation, Network of European Regions Using Space Technologies (NEREUS) dans celui du spatial ;
- Des instances nationales d'échange d'expérience : coordination, démarches communes sur des sujets d'intérêt européen avec l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ou internationaux avec Cités Unies France (CUF) ;
- D'une structure internationale de promotion de la francophonie : l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF).

7. Un fort engagement aux côtés des acteurs de la solidarité internationale

Cet engagement se traduit sous la forme :

- d'un appel à projets annuel « Développement solidaire » permettant de soutenir des projets d'aide au développement dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement ;

- d'un appel à projets annuel « Education à la citoyenneté et la solidarité internationale » (ECSI) permettant de soutenir des projets d'information, de sensibilisation et d'implication citoyenne des habitants de la Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux du développement et de la solidarité internationale.

En 2018 :

- 22 projets pour un montant de 539.806 € soutenus au titre de l'appel à projets « Développement solidaire »
- 26 projets pour un montant de 101.322 € soutenus au titre de l'appel à projets Education à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale

Ex de projets d'ECSI : Télémillévaches est une télévision de pays créée en 1986 par les habitants. Elle a souhaité faire se rencontrer des jeunes Français et des migrants internationaux autour d'ateliers vidéo, afin de casser les préjugés, déconstruire les stéréotypes et favoriser la rencontre avec l'autre. Des projections de ces portraits ont été réalisées dans l'agglomération guéretoise en fin d'année 2018.

Ex de projet « Développement solidaire » : L'AFDI Nouvelle-Aquitaine accompagne un réseau de 20 coopératives béninoises au sein de l'interprofession ananas pour développer une filière ananas bio équitable en mettant en place un partenariat économique responsable labellisé avec la coopérative Terres du Sud (et sa filiale Jus de Marmande) .

Les financements prévus dans le cadre de ces deux dispositifs sont accordés après avis d'un comité consultatif composé notamment d'experts des questions internationales et de développement (Comité Consultatif Régional pour la Coopération Internationale – CCRCI).

Il s'agit d'une instance de concertation dont la mission est de conseiller la Région sur les orientations de sa politique en matière de coopération et solidarité internationales. Il intervient en particulier à l'occasion des appels à projets de solidarité internationale et d'éducation au développement de la Région, en émettant un avis consultatif sur les dossiers reçus.

Le CCRCI est composé de 20 membres répartis en 3 collèges (élus de la Région et du CESER ; acteurs régionaux de la coopération internationale ; personnalités qualifiées).

8. Un appui continu aux acteurs régionaux « têtes de réseaux »

Un soutien continu est apporté à des organismes exerçant à l'échelle régionale un rôle majeur dans différents domaines intéressant l'Europe et l'international :

- Le Réseau régional multi-acteurs (RRMA) « So Coopération », centre de ressources et opérateur de convergences entre catégories d'acteurs (instances publiques –Collectivités locales et Etat- ; associations, universités,

structures de formation, d'animation sociale) qui exerce une mission d'accompagnement, de formation, d'appui méthodologique dans le domaine principalement de la solidarité internationale, en articulation avec le développement durable, l'économie sociale et solidaire, la mobilité, la recherche ;

- Les associations et collectifs d'associations de solidarité internationale (Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale – RADSI et Maison des Droits de l'Homme-MDH) qui exercent un rôle d'information, d'appui aux porteurs de projets, d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale, de plaidoyer et représentation des associations vis à vis des pouvoirs publics, de formation, conseil et appui méthodologique ;
- Les structures d'information sur l'Europe présentes sur le territoire régional (Maisons de l'Europe, Centres d'Information Europe direct) qui exercent une mission d'information sur l'Union européenne et son action ;
- L'Institut des Afriques (IDAF) qui fédère les acteurs universitaires, associatifs, culturels développant des échanges avec les mondes africains ;
- Les structures régionales humanitaires agissant dans des situations d'urgence.

De cet état des lieux, il ressort le constat d'une forte activité de la Nouvelle-Aquitaine sur le terrain européen et international. Ce constat positif ne doit pas occulter que des marges d'amélioration existent sous différents aspects. Il s'agit notamment d'améliorer la capacité de la Région à promouvoir les compétences, l'expertise de ses institutions et citoyens en dehors des frontières, de renforcer la dimension économique de son action, d'affirmer sa présence dans des zones géographiques où elle est trop peu présente, de donner plus de cohérence aux différentes actions qu'elle conduit au niveau européen et international, de mieux coordonner également son action avec celle d'autres acteurs de Nouvelle-Aquitaine, à commencer par les collectivités territoriales.

Le tableau ci-dessous illustre en résumé ces différents constats et dessine les orientations à prendre.

L'action extérieure régionale : Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

<p>- Atouts Situation géographique (frontalière et littorale).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux affaires européennes (Représentation à Bruxelles, participation au Comité européen des régions, gestion des fonds européens, coopération transfrontalière et Eurorégion, etc.). - Stratégie économique internationale bien définie, outils innovants d'appui aux filières (SIRENA,...). - Moyens importants consacrés à la mobilité internationale des publics. - Coopérations décentralisées dynamiques et mobilisant de nombreux acteurs. - Appui important apporté aux acteurs de l'international (têtes de réseaux, solidarité, université et recherche, ...). <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trop faible visibilité des actions conduites pour le grand public et les acteurs locaux. - Coordination insuffisante entre différents volets (économie / coopération / mobilité ...). - Intervention réduite dans certaines zones géographiques (Maghreb, Amérique latine,...). - Coopération décentralisée limitante dans son champ géographique. - Manque de mutualisation avec les autres collectivités locales de Nouvelle-Aquitaine et coordination insuffisante entre certaines catégories d'acteurs. - Expertise régionale insuffisamment valorisée à l'international. 	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle dimension de la Région à valoriser à l'échelle européenne et internationale. - Renforcement des compétences des Régions pour intervenir à cette échelle. - Meilleure reconnaissance de l'action régionale sur la scène internationale (Union européenne, ODD, agenda 2030). - Décisions nationales d'augmenter les aides au développement (AFD). - Dynamisme des acteurs régionaux à l'international (entreprises, associations, universités,...). - Lien d'échange ancien et fort avec l'Afrique. <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des incertitudes concernant les évolutions géopolitiques, en particulier : Maghreb, pourtour Méditerranéen... et plus généralement en Afrique - Environnement européen incertain (Budget, Brexit, ...). - Situation économique internationale globale soumise à des risques (économie-commerce, instabilité politique, climat...). - Encadrement budgétaire national contraignant (limitant notamment les dépenses issues de financements extérieurs nationaux ou européens et la capacité à faire appel à ces ressources).
--	--

III. OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

Se fondant sur l'expérience acquise et convaincue de l'intérêt d'un renforcement de son rayonnement européen et international au service de son propre développement socio-économique, **la Région Nouvelle-Aquitaine affirme vouloir développer sa politique d'actions extérieures.**

Ce développement reposera sur la volonté de favoriser des échanges concertés et équilibrés avec les populations, les autorités locales et les secteurs d'activités de différents pays en vue de **promouvoir des valeurs** d'émancipation et de développement respectueuses des identités.

Il s'agira tout à la fois :

- *D'ouvrir le plus grand nombre d'habitants et entités (économiques, universitaires, éducatives, associatives,...) de la région à l'Europe et au monde, les encourager à prendre en compte la dimension européenne et internationale dans leurs actions, leurs projets :*
- *De contribuer au renforcement de l'intégration européenne ;*
- *De contribuer au renforcement de la francophonie ;*
- *De contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable² en privilégiant une « approche globale » de l'ensemble de ces orientations.*

Pour y parvenir, il est proposé d'organiser la politique européenne et internationale régionale autour de **trois objectifs** :

- Conforter la présence de la Nouvelle-Aquitaine sur la scène européenne et internationale (la diplomatie territoriale de la Nouvelle-Aquitaine) ;
- Soutenir les acteurs néo-aquitains porteurs de projets européens et internationaux (le soutien aux acteurs) ;
- Assurer une plus grande concertation et une meilleure coordination autour des politiques conduites par les acteurs régionaux en matière européenne et internationale.

Ces trois objectifs seront eux-mêmes déclinés en **14 actions**. La plupart d'entre elles sont la poursuite ou l'extension d'actions existantes. D'autres (interventions

2

Protection de l'environnement - gestion des ressources naturelles - lutte contre le changement climatique ; lutte contre la pauvreté - sécurité alimentaire - renforcement de la gouvernance locale - développement de la démocratie ; droits de l'homme - dignité humaine - état de droit – justice - l'égalité des chances - non-discrimination - égalité des droits des femmes et des hommes

dans des espaces géographiques non concernés par la coopération décentralisée, promotion de l'expertise, concertation/coordination accrue avec les acteurs locaux et autres collectivités territoriales de l'espace régional...) sont nouvelles.

Pour atteindre ces trois objectifs, la Région entend maintenir au cours des deux prochaines années l'effort financier aujourd'hui consacré aux différentes actions européennes et internationales qu'elle conduit (Mobilité : près de 10 millions d'€ ; Internationalisation des entreprises et des écosystèmes : 4 Millions d'€ ; Coopération Européenne et internationale: 4,4 Million d'€).

OBJECTIF 1 – Conforter la présence de la Nouvelle-Aquitaine sur la scène européenne et internationale : vers une diplomatie territoriale renforcée

Il est essentiel pour la Région, dans les limites de ses compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France, d'affirmer sa présence sur la scène européenne et sur la scène internationale.

Sur la scène européenne :

Les politiques européennes influencent directement le développement économique et social régional (voir l'impact de politiques telles que celles de la cohésion, de l'agriculture, de l'environnement, de la recherche, ...). Dans ce contexte, la Région, doit jouer pleinement un rôle d'interface entre le niveau européen et les territoires.

Au-delà, la Nouvelle-Aquitaine doit avoir l'ambition, de faire entendre sa voix dans les débats européens, de développer ses relations directes avec des régions d'autres pays du continent et de contribuer ainsi, à son niveau, au renforcement de la construction européenne.

Sur la scène internationale :

Les Régions ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des relations internationales. Elles contribuent en effet par leur action au développement économique et social global.

Leur rôle est également fondamental dans la contribution au développement des pays les plus pauvres. Plusieurs parmi les Objectifs mondiaux de Développement Durable définis par l'ONU relèvent d'ailleurs de domaines où les compétences locales, régionales sont importantes. Les collectivités territoriales présentent en effet l'intérêt de pouvoir plus facilement que les Etats mobiliser les compétences locales utiles à la réussite de nombreux projets de développement et participer au renforcement de la gouvernance territoriale, essentiel au développement et à la

progression de la démocratie. Par ailleurs, les collectivités peuvent jouer un rôle essentiel en situation d'urgence grâce à leur capacité de mobilisation de moyens financiers et d'expertise locale.

La coopération décentralisée demeurera un moyen d'action privilégié. Cependant la région doit se ménager des possibilités d'agir en dehors de ce cadre et promouvoir notamment les capacités d'expertise des ressortissants de son territoire à l'échelle internationale. De même, elle doit renforcer son action dans des espaces du monde où elle ne dispose pas de coopérations décentralisées mais importantes pour elle en raison de la proximité géographique, de l'existence de diaspora, ou des projets conduits sur place par les acteurs néo-aquitains (Maghreb).

Enfin, il est un autre enjeu international auquel la Nouvelle-Aquitaine doit contribuer activement : celui de la défense de la francophonie.

Action 1 : Poursuivre les missions et renforcer le rôle de la représentation de la Région auprès des institutions européennes, en lien avec les priorités régionales

La représentation à Bruxelles poursuivra sa mission d'information et d'accompagnement des acteurs sur les appels à projets européens de la période 2014-2020 et développera de nouveaux outils d'information et d'appui au montage de projets pour la période de programmation qui débutera en 2021.

Avec les élections européennes en mai 2019 et la constitution d'une nouvelle Commission européenne, la représentation renouvellera ses contacts institutionnels afin de servir au mieux les intérêts du territoire dans la nouvelle configuration politique, tant en termes d'opportunités de financement que de mise en place de stratégies d'influence.

Au-delà, la représentation aura pour ambition de conforter et de multiplier ses relations avec les collectivités infrarégionales afin de les accompagner pour mieux appréhender et saisir les opportunités offertes par les nouveaux programmes européens.

Action 2 : Renforcer la coopération transfrontalière :

Les actions déjà engagées seront poursuivies, à savoir :

- Développer les activités de l'Eurorégion en concertation avec les deux régions partenaires (Euskadi, Navarre) ;
- Développer la coopération avec l'Aragon ;

- Renforcer la participation régionale aux activités de la Communauté de Travail des Pyrénées (notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre d'une stratégie pour les Pyrénées) ;
- Poursuivre une implication forte dans la mise en œuvre du programme européen de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre (« POCTEFA »).

Une attention particulière sera accordée aux aspects suivants :

- *Renforcement des actions transfrontalières intéressant **le climat et l'adaptation de l'espace Pyrénéen aux changements climatiques** (notamment en renforçant la participation aux activités de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), en accordant une attention particulière aux projets portant sur ce thème dans le cadre des appels à projets relevant du POCTEFA, de l'Eurorégion ou du partenariat avec l'Aragon) ;*
- *Développement des actions d'échanges transfrontalières à l'échelle de **l'ensemble du territoire néo-aquitain** (et non pas seulement sur le territoire de proximité qui restera néanmoins prioritaire).*

Action 3 : Conforter la participation de la Nouvelle-Aquitaine à la mise en œuvre des programmes européens de coopération territoriale transnationaux « Espace Atlantique » et « Sud-ouest Européen » et Interrégional

Au-delà de poursuivre la mise en œuvre des programmes de la génération 2014-2020, la Région s'impliquera dans la préparation des programmes de la génération suivante (2021-2027).

S'agissant du Programme de coopération transfrontalière, il sera veillé à sa contribution à la réalisation de la stratégie Pyrénéenne élaborée par la CTP (Communauté de travail des Pyrénées).

S'agissant du Programme de coopération « Espace Atlantique », il sera veillé à sa contribution au développement de l'économie bleue.

Il sera également veillé globalement à la cohérence entre ces programmes, les programmes européens régionaux et la stratégie atlantique de l'Union européenne.

Action 4 : Conforter les coopérations décentralisées

- Les coopérations européennes actuellement engagées avec la Hesse et la Moyenne-Franconie en Allemagne, l'Emilie-Romagne en Italie, Galati en Roumanie ainsi que celles, internationales, avec le Québec le Hubei (Chine), le Plateau central (Burkina-Faso), Fatick et Diourbel (Sénégal), Itasy à Madagascar, Lao-Cai et Thua Thien-Hué (Vietnam), Souss-Massa (Maroc), seront poursuivies et développées.

Compte-tenu des recommandations issues des évaluations déjà conduites, une attention renforcée sera accordée pour l'ensemble de ces coopérations :

- *au développement des échanges intéressant **l'environnement et les questions climatiques ; le développement économique et l'emploi ;***
- *à leur dynamique pour favoriser l'émergence de projets avec d'autres partenaires du pays concerné et intensifier ainsi les échanges avec de nouveaux opérateurs ;*
- ***à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation réguliers de leurs résultats** pour garantir la pertinence, l'efficacité et l'efficience des projets. Les résultats des évaluations externes feront l'objet d'échanges dans le cadre des instances de concertation définies au titre de l'Objectif 3 (voir ci-dessous) notamment, d'un échange approfondi avec les autres collectivités locales néo-aquitaines dans un souci de complémentarité ;*
- *à la gouvernance des partenariats dans un esprit de co-construction des programmes ;*
- *à l'autonomisation des collectivités locales partenaires au Sud.*

Action n° 5 : Participer aux dynamiques collectives d'échanges à l'international

Contribuer (y compris dans les zones géographiques non couvertes par la coopération décentralisée) aux actions internationales collectives engagées à l'initiative de l'Etat français (Expertise France, ...), de l'Union européenne, des réseaux de collectivités (Régions de France, Cités Unies France ...) sur les thèmes en particulier de la gouvernance et la démocratie locale, du développement économique, de la formation, de l'environnement et du climat, en impliquant les opérateurs régionaux compétents dans ces domaines. La Région pourra également s'associer ou soutenir des projets portés par plusieurs acteurs locaux visant à promouvoir l'expertise régionale à l'étranger dans ces mêmes domaines.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui intéressent les pays de la zone Maghreb (Tunisie, Maroc, Algérie), en raison de leur proximité géographique, des relations qui existent avec eux et des enjeux majeurs liés à leur développement.

Action 6 : Assurer la participation aux activités des associations et réseaux de collectivités traitant des questions européennes et internationales

La Région poursuivra sa participation aux activités de :

- la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et de sa Commission Arc Atlantique (CAA) ;
- l'Association Française des Conseils de Communes et régions d'Europe (AFCCRE) ;
- Cités Unies France (CUF) ;
- les associations et réseaux thématiques Association des régions Européennes Fruitières Légumières et Horticoles (AREFLH), Association Européenne des Régions des Produits d'Origine (AREPO), ERRIN (European Regions Research and innovation Network), NEREUS (Network of European Regions Using Space Technologies), etc.

Une attention particulière sera accordée :

- S'agissant de la CRPM et de la CAA, au renforcement de leurs activités intéressant **l'environnement et la question du changement climatique ainsi qu'à la promotion de l'économie bleue** ;
- A **l'évaluation régulière des réalisations de ces instances** afin de déterminer la pertinence de poursuivre la participation à leurs activités.

Action 7 : Développer une stratégie ambitieuse dans le domaine de la francophonie

Les actions engagées seront poursuivies et renforcées :

- Soutien des événements de dimension internationale organisés en région ;
- Développement et élargissement des actions soutenues dans le domaine de la francophonie dans le cadre de la convention conclue avec l'Institut Français ;
- Soutien à la mise en réseau des acteurs régionaux de la francophonie, et en particulier construire un futur réseau régional pluridisciplinaire de la recherche dédié à la francophonie et connecté aux enjeux du territoire ;
- Accompagnement des acteurs locaux, au-delà des projets et événements soutenus dans le cadre des politiques sectorielles régionales ;
- Contribution aux travaux de l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF).

Action 8 : Agir face aux situations d'urgence humanitaires

Des moyens budgétaires seront provisionnés chaque année en vue d'un soutien aux régions de monde exposées à des situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles ou tous événements d'une exceptionnelle gravité. Ces moyens seront orientés en priorité vers l'appui aux organismes de solidarité et d'urgence installés en région Nouvelle-Aquitaine.

OBJECTIF 2 – Soutenir les acteurs néo-aquitains porteurs de projets européens et internationaux

La politique régionale d'actions extérieures doit permettre aux opérateurs néo-aquitains d'exprimer sur la scène européenne et internationale leurs compétences, dans tous les domaines régionaux d'excellence et retirer de ces échanges des bénéfices pour leurs activités.

Les politiques mises en place (politiques sectorielles, politique européenne et internationale) par la Région doivent ainsi converger pour offrir à tout néo-aquitain qui en a l'ambition les moyens lui permettant de développer des projets de dimension européenne et internationale. Il s'agit ainsi de permettre à des entreprises de développer leur activité à l'export, à des étudiants, lycéens, apprentis ou toute autre personne en formation de compléter cette formation par un parcours de mobilité, à un acteur culturel de nouer les échanges lui permettant d'étendre son activité hors des frontières, etc.

Action 9 : Favoriser l'activité internationale des opérateurs économiques

Les actions prévues au titre du SRDEII seront poursuivies :

Accompagnement des entreprises ; accompagnement des écosystèmes dans leur internationalisation (SIRENA) ; renforcement des actions de prospection d'investissement étranger contribuant à la compétitivité des territoires en partenariat avec ADINA ; soutien à l'activité des agences ANAA et Interco.

Une attention particulière sera portée à :

- *Une intégration maximale des actions engagées dans le cadre des **programmes européens** ;*
- *Un renforcement de la **coordination entre les actions de soutien aux entreprises et celles menées dans le cadre de la coopération***

décentralisée (notamment au travers des accords conclus avec des collectivités territoriales en Europe, en Chine et au Québec) dans une logique de « diplomatie économique » ;

- Développer une promotion renforcée de l'action des organismes néo-aquitains (clusters, pôles de compétitivité, filières...) à l'international (dans et en dehors des espaces de coopération décentralisée) afin de faire connaître et favoriser la **diffusion de l'expertise néo-aquitaine** dans le domaine économique, en particulier avec le dispositif d'accompagnement SIRENA (cf II point 1).

Action 10 : Favoriser la mobilité des différents publics

Les actions prévues au titre du règlement « mobilité » de décembre 2017 seront poursuivies dans les secteurs :

- de la formation initiale et professionnelle,
- de l'enseignement supérieur et la recherche (mobilité étudiante, des enseignants et des chercheurs projets de recherche internationaux ; soutien à la mobilité « entrante » d'enseignants et chercheurs étrangers) ;
- de la culture (mobilité des artistes -Résidences- et promotion des productions artistiques régionales) ;
- de la mobilité « informelle » (échanges de citoyens de dimension européenne et internationale).

Une attention particulière sera accordée :

- *au renforcement de la collaboration avec les dispositifs internationaux de soutien à la mobilité de type OFQJ (Québec), OFAJ (Allemagne) en lien avec les coopérations décentralisées existant dans les pays concernés ;*
- *à l'optimisation des co-financements européens, notamment dans le cadre de consortia régionaux pilotés par la Région à l'instar du consortium Erasmus+ Enseignement supérieur et de celui lié à la mobilité des apprentis infra-bac ;*
- *aux opportunités nouvelles offertes par la convention conclue entre la Région et le CNRS (qui inclut notamment un volet « Etudes africaines ») ;*
- *à l'appui des lycées agricoles dans leur mission de participer à des actions internationales*

Action 11 : Soutenir les opérateurs néo-aquitains dans leurs engagements européens :

- Les actions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation des acteurs du territoire sur les questions européennes seront poursuivies en s'appuyant notamment sur la représentation à Bruxelles (Voir Action 1), et en soutenant les structures relais d'information (Maisons de l'Europe, Centres d'information Europe-direct) et leur mise en réseau.
L'appui ainsi octroyé visera notamment à favoriser l'accès le plus large des opérateurs de la région aux financements de l'Union européenne au titre de ses différentes politiques (cohésion – programmes régionaux et programmes de coopération territoriale « Interreg » - et sectorielles).

Action 12 : Conforter le soutien aux acteurs néo-aquitains agissant dans le domaine du développement solidaire et de l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale

Les actions mises en œuvre seront poursuivies et développées, à savoir :

- appui financier aux projets conduits dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement et aux projets d'information, de sensibilisation et d'implication citoyenne des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine sur les enjeux du développement et de la solidarité internationale ;
- appui aux organismes fédérateurs (« têtes de réseaux ») ; Réseau Régional Multi Acteurs So'Coopération, Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité internationale, Maison des Droits de l'Homme.

Une attention particulière sera apportée :

- à la dimension structurante des projets aidés ;
- à la concentration des moyens alloués autour de grandes priorités thématiques : développement économique, Environnement, climat et énergie, Formation professionnelle notamment. Par ailleurs, dans la continuité de ce qui existe aujourd'hui (avec le CCRCI – Comité Consultatif Régional de la Coopération Internationale), il sera veillé à recourir à l'avis de spécialistes des questions internationales et de développement dans le processus de sélection des projets.

Objectif 3 « Transversal » : Assurer une plus grande concertation et une meilleure coordination autour des politiques conduites et des stratégies d'actions

La région s'affirmera comme l'instance favorisant une convergence plus efficace et une meilleure coordination des acteurs régionaux dans la dimension de leur activité qui touche l'Europe et l'International. Des cadres homogènes de concertation entre les différentes catégories d'acteurs apparaissent en effet nécessaires pour améliorer l'information mutuelle, favoriser le développement de dynamiques collectives, par la codétermination des enjeux, la mobilisation des compétences et des énergies, et la coordination des actions. La convergence des résultats sera recherchée, de même que la mutualisation, autant que faire se peut, des moyens matériels et humains.

Action 13 : Développer une concertation régulière entre représentants de différentes catégories d'acteurs (entreprises, collectivités, organismes consulaires, organismes de recherche et de formation, acteurs culturels, associations, acteurs de l'ESS, agences ...) afin d'une part de prendre en compte la transversalité de leurs activités concernant l'Europe et l'International, d'autre part de favoriser les synergies par une meilleure mise en cohérence de leurs dispositifs, et d'amplifier ainsi le rayonnement européen et international de la région. S'appuyant sur le Réseau Régional Multiacteurs (RRMA) déjà existant, l'action de concertation ainsi conduite devra notamment avoir pour résultats :

- une observation précise des actions conduites notamment par un travail de cartographie ;
- un échange d'informations renforcé, entre acteurs agissant dans une même zone géographique ;
- des ressources d'information plus abondantes pour éclairer le conseil régional dans ses prises de décision sur les questions européennes et internationales.

Plus généralement, la Région fera appel aux avis de spécialistes issus des différentes catégories d'acteurs pour éclairer sa réflexion sur les inflexions à donner à sa politique et sur la sélection de projets présentés dans le cadre de ses différents dispositifs (Appels à projets « Développement solidaire » et « Education à la citoyenneté et la solidarité internationales » notamment). Un comité sur le modèle du CCRCI sera composé dans ce but.

Action 14 : Développer une concertation renforcée à l'échelle régionale des collectivités territoriales agissant dans le domaine européen et international (au titre de la coopération décentralisée notamment) afin de favoriser une meilleure cohérence / convergence de l'action, voire la recherche de complémentarités et une plus grande efficacité de leurs interventions.

Il s'agira notamment de favoriser le rapprochement des collectivités agissant dans une même région du monde, dans un même pays (notamment à travers l'outil «Groupes Pays»), ou sur des thématiques communes ou proches.

Cette concertation renforcée devra permettre de mieux analyser le déroulement des coopérations existantes, conseiller le cas échéant des réorientations, voire le développement de nouvelles coopérations dans des zones ou pays « non couverts », ainsi que sur des thématiques innovantes.

Le RRMA So Coopération et notamment son collège des collectivités sera mis à contribution dans l'organisation de cette concertation.